

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE OUVERT NIEVRE NUMERIQUE

SEANCE DU 02 MARS 2020

DELIBERATION N°2020-01 DU COMITE SYNDICAL

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2019

Le comité syndical, légalement convoqué le 21 Février 2020 s'est réuni en séance publique à Nevers, 02 mars 2020 à 17h30, sous la présidence de M. Guy Hourcabié, Vice-Président.

Étaient présents avec voix délibérative :

Guy HOURCABIE,	Pascal MOREL,
Isabelle BONNICEL	Patrice JOLY,
Pascal CHARTIER,	Gilles NOËL,
Jean-François DUBOIS,	Rémy PASQUET,
Nathalie FOREST,	Alain REININGER,
Sébastien GOSSET,	Régine ROY.

Pouvoirs :

Monsieur François DUMARAIS a donné pouvoir à Monsieur Gilles NOËL.
Monsieur Jean-Charles ROCHARD a donné pouvoir à Madame Isabelle BONNICEL.

Le comité syndical a choisi pour secrétaire de séance : Monsieur Pascal CHARTIER.

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut valablement délibérer.

-:-:-:-:-:-:-

Cadre de référence

- ✚ **VU** le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L-5721 et suivants précisant les modalités d'organisation et de fonctionnement appliquées au syndicat mixte associant des collectivités territoriales, des groupements de collectivités territoriales ou d'autres personnes morales de droit public, ainsi que les dispositions financières qui lui sont applicables ;
- ✚ **VU** le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L1612-12 et suivants et l'article D2343-2 et suivants ;
- ✚ **VU** l'instruction comptable M52 ;

✚ **VU** le rapport n° 1.

CONSIDERANT que le compte de gestion est établi par la Comptable et permet de vérifier l'exécution du budget et de présenter la situation financière du syndicat.

CONSIDERANT que le compte de gestion se compose d'un bilan qui est la photographie des différents éléments figurant à notre patrimoine, que ce bilan paraît régulier et se décompose comme suit :

ACTIF		PASSIF	
Immobilisé	9 187 578.95	Fonds propres	9 951 018.24
Circulant	2 797 857.28	Dette	2 037 865.33
Comptes de régularisation	3 700.00	Comptes de régularisation	252.66
Total	11 989 136.23	Total	11 989 136.23

CONSIDERANT que le compte de gestion se compose d'un compte de la consommation des crédits et de réalisation des opérations qui permet de vérifier l'exécution du budget, et que ce dernier, après vérification, est conforme au compte administratif du syndicat.

I – Fonctionnement

Libellés	Montants
Total recettes section de fonctionnement	1 382 595.81
Total dépenses section de fonctionnement	1 350 178.16
Excédent de fonctionnement	32 417.65
Résultat exercice 2018	32 645.61
Résultat de clôture exercice 2019	65 063.26 €

II – Investissement

Libellés	Montants
Total recettes section d'investissement	538 333.16 €
Total dépenses section d'investissement	7 231 297.68
Déficit d'investissement	-6 692 964.82
Résultat exercice 2018	7 391 340.85 €
Résultat de clôture exercice 2019	698 376.03 €

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE

- ✚ De **prendre acte** des éléments présentés par le Payeur départemental ;
- ✚ De **déclarer** que le compte de gestion, dressé par la Paierie Départementale, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;
- ✚ D'**approuver** le compte de gestion du syndicat mixte pour l'exercice 2019, joint en annexe, présenté par la comptable.

Envoyé en préfecture le 13/03/2020

Reçu en préfecture le 13/03/2020

Affiché le

SLOW

ID : 058-200002400-20200302-2020_02-DE

ADOPTE :

Nombre de voix pour :

Nombre de voix contre :

Nombre d'abstention :

**DELIBERATION
PUBLIEE LE**

**LE PRESIDENT
DU COMITE SYNDICAL**

